

# CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE BECHMEZZINE N°22

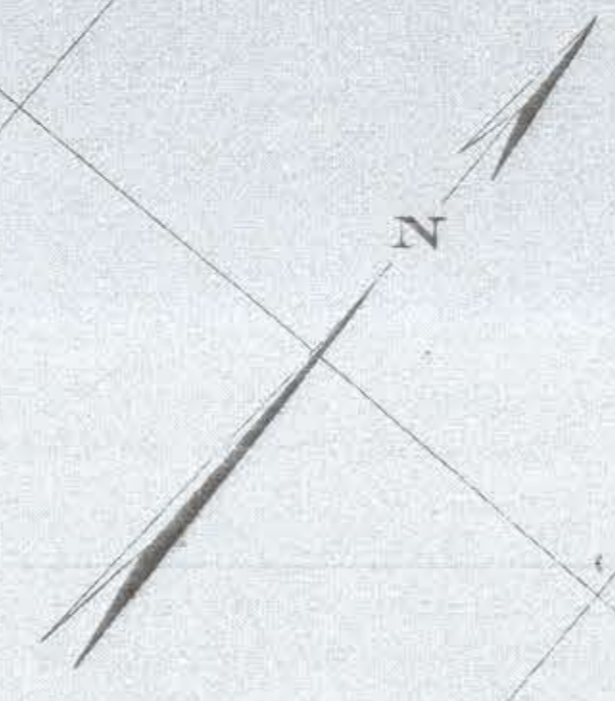
FEUILLE N°13

ECHELLE 1/1000<sup>e</sup>

1<sup>m</sup>/m. sur le plan - 1 mètre sur le terrain  
Plan cadastral correspondant aux décisions du Juge Immobilier

### LEGENDE

- Point de triangulation
  - Polygonale et station polygonométrique
  - Limite de circonscription foncière
  - Limite de bien-fonds et borne
- Plan complet à l'aide des photographies aériennes restituées



Plan réceptionné par M<sup>r</sup> Héroul, Chef de travaux  
et vérifié par M<sup>r</sup> Gabriel, Chef du Service Technique du Cadastre.

Sous réserve des expropriations effectuées pour l'ouverture de nouvelles voies  
et des travaux d'alignement des voies existantes non portées à la connaissance de la  
conservation foncière et du cadastre.  
Plan certifié conforme aux décisions du Juge Immobilier conformément aux  
dispositions de l'article 9, nouveau texte de l'arrêté 128 en date du 15 Mars 1928.  
Le Chef du Service Technique de Cadastre.  
*Al. Héroul*